

CERTIFICAT DE CESSION D'UN VÉHICULE D'OCCASION
(à remplir par l'ancien propriétaire et le nouveau propriétaire)

Articles R322-4 et R322-9 du code de la route

Exemplaire 2 destiné au nouveau propriétaire

LE VÉHICULE (à remplir par l'ancien propriétaire)

| F | C | - | 2 | 3 | 8 | - | Q | W | | S | A | J | A | A | 0 | 1 | F | 9 | Y | G | L | 4 | 6 | 7 | 0 | 4 | | 1 | 8 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 |
(A) Numéro d'immatriculation du véhicule (E) Numéro d'identification du véhicule (B) Date de 1^{re} immatriculation du véhicule

| J | A | G | U | A | R | | M | J | A | 3 | 9 | 0 | 2 | G | J | 0 | 5 | 8 | | V | P | | S | - | T | Y | P | E |
(D.1 Marque) (D.2 Type, variante, version) (J.1 Genre national) (D.3 Dénomination commerciale)

Kilométrage inscrit au compteur du véhicule : | 2 | 0 | 7 | 4 | 4 | 9 | N . G . |

Présence du certificat d'immatriculation :

☒ OUI – numéro de formule | 2 | 0 | 2 | 2 | D | H | 0 | 9 | 1 | 3 | 5 | ☐ NON – Motif d'absence de certificat d'immatriculation :
(figure sur le 1^{er} volet du certificat d'immatriculation de type AB-123-CD)
ou (I) date du certificat d'immatriculation | 0 | 6 | 0 | 8 | 2 | 0 | 2 | 2 |
(si ancien format d'immatriculation de type 123 AB 45)

Ancien propriétaire

☐ Personne physique – Sexe : M ☐ F ☐
☒ Personne morale

Je soussigné(e), | I | N | D | R | A | S | A | S | | 4 | 0 | 0 | 6 | 4 | 1 | 2 | 9 | 6 | 0 | 0 | 0 | 7 | 6 |
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIRET, (le cas échéant)

Adresse complète : | | | | 80 RUE CONDORCET |
N° de la voie Extension (bis, ter, .) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
| 3 | 8 | 0 | 9 | 6 | | V | I | L | L | E | F | O | N | T | A | I | N | E |
Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) : ☒ céder ☐ céder pour destruction

Le | 0 | 7 | 0 | 8 | 2 | 0 | 2 | 5 | à | 1 | 2 | h | 0 | 0 | le véhicule désigné ci-dessus.

Je certifie en outre (veuillez cocher la case correspondante):

- ☐ Avoir remis au nouveau propriétaire un certificat établi depuis moins de quinze jours par le ministre de l'Intérieur, attestant à sa date d'édition de la situation administrative du véhicule;
- ☒ Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certificat d'immatriculation;
- ☐ Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel de la destruction des véhicules hors d'usage (VHU) portant le n° d'agrément : . (Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur est obligatoire si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues. La liste des professionnels agréés est disponible sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>).

Fait à | V | I | L | L | E | F | O | N | T | A | I | N | E |, le 29/09/2025

INDRA SAS
au capital de 350 000 euros
80 RUE CONDORCET
38096 VILLEFONTAINE
RCS VIENNE 400 641 296

Signature de l'ancien propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité
du signataire et cachet)

Nouveau propriétaire

☐ Personne physique – Sexe : M ☐ F ☐
☒ Personne morale

Je soussigné(e), | M | O | N | D | I | A | L | A | U | T | O | | 3 | 8 | 8 | 0 | 9 | 4 | 2 | 2 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 |
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIRET, (le cas échéant)

Né (e) le | | | | à | | | |

Adresse complète : | 6 | | | | | C | H | M | | D | U | P | O | R | T | A | N | G | O | T |
N° de la voie Extension (bis, ter, .) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
| 7 | 6 | 4 | 1 | 0 | | S | A | I | N | T | - | A | U | B | I | N | - | L | E | S | - | E | L | B | E | U | F |
Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) :

- ☒ Acquérir le véhicule désigné ci-dessus aux dates et heures indiquées par l'ancien propriétaire;
- ☐ Avoir été informé de la situation administrative du véhicule.

Fait à | V | I | L | L | E | F | O | N | T | A | I | N | E |, le 29/09/2025

Signature du nouveau propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité
du signataire et cachet)

Récépissé de déclaration d'achat

(Article R.322-4 du code de la route)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Système d'immatriculation des véhicules

Identité du professionnel acquéreur

☐ Personne physique

☒ Personne morale

Nom :

Raison sociale :

AXA FRANCE IARD

Prénom :

Numéro SIREN/SIRET : 72205746001971

Adresse : 313 SANS DE L'ARCHE

Code Postal : 92000

Commune : NANTERRE

Identité du vendeur

☒ Personne physique

☐ Personne morale

Nom : SUDRE

Raison sociale :

Prénom : PIERRE-EMMANUEL

Numéro SIREN/SIRET :

Adresse : 79 IMPASSE PAUL VALERY

Code Postal : 76280

Commune : CUVERVILLE

Informations concernant l'achat du véhicule

Numéro d'immatriculation : FC-238-QW

Numéro VIN : SAJAA01F9YGL46704

Date et heure de l'achat : 01/07/2025 à 08h17

Déclaration effectuée le 15/09/2025 et enregistrée dans le système d'immatriculation des véhicules le 15/09/2025



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Système d'immatriculation des véhicules

Accusé d'enregistrement Déclaration de cession d'un véhicule

La déclaration de cession de votre véhicule a bien été enregistrée dans le système d'immatriculation des véhicules le 15/09/2025

Éléments récapitulatifs de votre déclaration :

Date et heure de la cession du véhicule

07/08/2025 à 10h00

Date de la déclaration de cession du véhicule

15/09/2025

Numéro d'immatriculation du véhicule

FC-238-QW

Identité du vendeur

Raison sociale : AXA FRANCE IARD
N° SIREN/SIRET : 72205746001971

Identité de l'acheteur

Raison sociale : INDRA SAS
N° SIREN/SIRET : 40064129600076

Rappel :

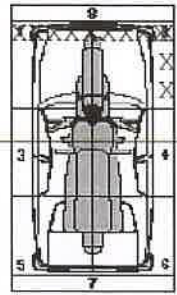
Ce document ne remplace pas l'exemplaire du certificat de cession que vous devez conserver et qui atteste de la vente de votre véhicule.

ROADIA ROUEN SUD
119 RUE JEAN MERMOZ
ZAC DE LA BRETEQUE
76230 BOIS-CUILLAUME
Tél : 0296852727

rouen@roadia.eu

SIRET : 880 120 795 00062

RAPPORT D'EXPERTISE DU 11/08/25
En Euros **PAR DIFFERENCE DES VALEURS**
Véhicule (VEI) V.G.E.
Rapport (Expert)
N° police/ordre: 0000020909330804/MC1
N° sinistre: 0000017370225573
N° rapport: **CGU254021410G43**



Date sinistre: 11/06/25 Mission: 20/06/25 N°VE: 004203-VE
Vu par: CLEMENT GUENE (EEF) Nom société: AXA FRANCE IARD
Code GTA: 299 Code Expert: CGU Nature d'Expertise: Véh. éco. irréparable V.E.I.

JAGUAR S-TYPE 4.0I V8 - BVA . ! **MANDANT : M. YANNICK LEPAGE**
Type :MJA3902GJ058 Energie :ES ! 16 PLACE DU GENERAL LECLERC
CI 4,VP,5 Place(s),20 CV ! 76280 CRIQUETOT L ESNEVAL
Kg,GRIS FONCE,207449Km Relevé ! Code Gest:Salarié tél:0235272459 fax:0235296575

Immat.:FC-238-QW N° de formule:2022DH09135
1ère Mise Circu: 18/01/00(AM:2000)Date d'Achat : 06/08/22
N° de série: SAJAA01F9YGL46704

Lieu expertise: REPARATEUR
Vu avant travaux le.... : 24/06/25

REPARATEUR : M.R.A.
SEB AUTO
17 RUE DE MONDEVILLE
76280 CRIQUETOT L ESNEVAL
N° SIRET: 82762945200018 TEL.: 0627060535 FAX:



CONSTATES AVANT
8 - AVANT Angle:0° Int.:MOYENNE

ASSURE: SUDRE PIERRE EMMANUEL
79 IMPASSE PAUL VALERY
76280 CUVERVILLE TEL:0667297248

VEHIC. ECONOMIQUEMENT NON REPARABLE (VEI)
VEHICULE TECHNIQUEMENT REPARABLE

-OBSERVATIONS-
Procédure V.E.I
Véhicule techniquement réparable : Oui
Appel sortant vers l'assuré, accord sur le montant de la valeur
Proposition de cession adressée au propriétaire le 25/06/25
Absence de gage et/ou d'opposition selon certificat de situation
Enlèvement le 07/08/25 par INDRA AXA
Pour information, le dépositaire facturait des frais de gardiennage depuis le : 13/06/25
Montant des frais journaliers : 18 € TTC
Montant total des autres frais : 0 € TTC (mise sur parc, manutention, dépannage...)

Convention acceptée

Documents suivant adressés au service VEI AXA :

- Rapport d'expertise
- Certificat d'immatriculation
- Certificat de cession *2
- Certificat de situation
- Facture d'achat
- Certificat du dernier controle technique
- Copie bon d'enlevement + récépissé
- Cle
- Copie de la cloture de l'appel d'offres

RECUPERATEUR: INDRA AXA
80 RUE CONDORCET CS30112
38090 VILLEFONTAINE
tél: 0437032420 FAX: Ordre enlèvement le 06/08/25
Siret: 40064129600076

ESTIMATION DES DOMMAGES APPARENTS

- MONTANTS EXPRIMES EN EUROS -

Postes	Temps	Taux	Hor.	Total HT
T1	4,00	78,00		312,00
T2	3,00	78,00		234,00
M1	3,50	78,00		273,00
Peinture	7,00	78,00		546,00
Ingr.(MV)	7,00	62,00		434,00
Pièces				4669,66

TOTAL HT : 6468,66 TVA: 1293,73

TOTAL TTC: 7762,39

TOTAL TTC A CHARGE ASSURE: 271,70

TOTAL TTC VETUSTE DEDUITE : 7490,69

Durée Travaux : 2,5 j

Temps de remplacement 10 jour(s)
-EN EUROS- H.T. T.T.C.
Valeur neuve 42507,87 51009,44
V.R.A.D.E. 4583,33 5500,00
Résiduelle 1100,00 1100,00
Diff.valeurs 3483,33 4400,00

Etat général: NORMAL CT:13/08/26

Usure pneus: AVG 60,AVD 60,ARG 80,ARD 80

TVA Ouvrant Droit : NON

Accord Lésé :
Accord Réparateur : OUI

Expert: ALEXANDRE PHTTA 004203-VE
Signature :

REF: CGU254021410G43
N° SINISTRE: 0000017370225573
DATE SINISTRE: 11/06/25
LESE : SUDRE PIERRE EMMANUEL

* PERSONNES PRESENTES LORS DE L'EXPERTISE

! CLEMENT GUENE (EEF) EXPERT (Du dossier) (AVANT TRAVAUX)

!

! M. GLACET REPARATEUR (AVANT TRAVAUX)

!

Réparations supérieures à la valeur (Procédure V.E.I)

En application des Articles L 327-1 à L 327-5 du code de la route.

Le véhicule étant techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R326-2 du code de la route, la remise en état peut être envisagée sous contrôle d'un expert agréé V.E.

Dans cette hypothèse, la remise en circulation du véhicule ne pourra être effective qu'après l'édition d'un rapport de conformité établi par un Expert Automobile. Afin de délivrer son rapport de conformité, l'Expert réalisera un suivi de travaux, à minima, avant, pendant et après les réparations.

Pour remettre le véhicule en circulation, les dommages ou déficiences affectant la sécurité du véhicule devront être remis en état (consécutifs au sinistre ou non).

Procédure VGE : Oui (Constaté lors de l'expertise)

Nota : La préfecture doit être informée du refus du propriétaire de céder son véhicule à l'assureur ou en cas de silence dans un délai de 30 jours après la proposition de règlement ou de cession.

Dans le cadre de l'expertise de votre véhicule, nous sommes amenés à traiter vos données personnelles (noms, prénoms, coordonnées, etc.). Ces données sont destinées au cabinet d'expertise et à ses sous-traitants (éditeurs de logiciels notamment), au propriétaire du véhicule, au réparateur, et le cas échéant, à l'assureur et au Ministère de l'intérieur. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation de notre mission, puis archivées conformément aux règles de prescription légale. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données, et d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes auprès de votre assureur, et lorsque la mission nous a été confiée par vous-même à l'adresse suivante : rouen@roadia.eu.

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation
A. FC-238-QW
Date de 1^{ère} Immatriculation
B. 18/01/2000.

C.1 SUDRE

PIERRE-EMMANUEL

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

79 IMPASSE PAUL VALERY

76280 CUVERVILLE

D.1 JAGUAR

D.2 CCXHAC25CCCB

D.2.1 MJA3902GJ058

E. SAJAA01F9YGL46704

D.3 S-TYPE

F.1 2195

F.2 2195

F.3 4120

G 1840

G.1 1765

J M1

J.1 VP

J.2 AA

J.3 CI

K e11*98/14*0115*02

P.1 3996

P.2 203

P.3 ES

P.6 20

Q

S.1 5

S.2

U.1 81

U.2 3000

V.7 299

V.9 70/220*96/69EURO2

X.1 VISITE AVANT LE 17/08/2022

Y.1 350

Y.2 0

Y.3 0

Y.4 11

Y.5 2.76

Y.6 363.76

Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

H

I 06/08/2022

Zohair BOUAQUICHE

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

Certificat d'immatriculation

FC-238-QW

06/08/2022

2022DH09135

SAJAA01F9YGL46704

JAGUAR

SUDRE

PIERRE-EMMANUEL



COUPON DÉTACHABLE

CRFRAFC238QW8SAJAA01F9YGL4670480001188VP<<<<
CI<<JAGUAR<<<<<<<<S<TYPE<<<<<<<2022DH0913508

CERTIFICAT DE CESSION D'UN VÉHICULE D'OCCASION
(à remplir par l'ancien propriétaire et le nouveau propriétaire)

Articles R322-4 et R322-9 du code de la route

Exemplaire 1 destiné à l'ancien propriétaire

LE VÉHICULE (à remplir par l'ancien propriétaire)

F C - 2 3 8 - Q W	S A J A A 0 1 F 9 Y G L 4 6 7 0 4	1 8 0 1 2 0 0 0
(A) Numéro d'immatriculation du véhicule	(E) Numéro d'identification du véhicule	(B) Date de 1 ^{re} immatriculation du véhicule
JAGUAR	MJA3902GJ058	VP
(D.1 Marque)	(D.2 Type, variante, version)	(J.1 Genre national)
Kilométrage inscrit au compteur du véhicule : 207449		S-TYPE 4.0i V8 - BVA
		(D.3 Dénomination commerciale)
Présence du certificat d'immatriculation :		
☒ OUI - numéro de formule 2 0 2 2 D H 0 9 1 3 5		
(figure sur le 1 ^{er} volet du certificat d'immatriculation de type AB-123-CD)		
ou (I) date du certificat d'immatriculation 0 6 0 8 2 0 2 2		
(si ancien format d'immatriculation de type 123 AB 45)		
☐ NON - Motif d'absence de certificat d'immatriculation :		

Ancien propriétaire

☒ Personne physique ou entreprise individuelle — Sexe : M ☒ F ☐
☐ Personne morale

Je soussigné(e), SUDRE PIERRE-EMMANUEL

NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE

N° SIRET, (le cas échéant)

Adresse complète : 79 IMPASSE PAUL VALERY

N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

7 6 2 8 0 CUVERVILLE

Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) : ☒ céder ☐ céder pour destruction

Le 0 1 0 7 2 0 2 5 à 0 8 h 1 7 le véhicule désigné ci-dessus.

Je certifie en outre (veuillez cocher la case correspondante) :

☒ Avoir remis au nouveau propriétaire un certificat établi depuis moins de quinze jours par le ministre de l'Intérieur, attestant à sa date d'édition de la situation administrative du véhicule ;

☒ Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certificat d'immatriculation ;

☐ Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel de la destruction des véhicules hors d'usage (VHU) portant le n° d'agrément : . (Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur est obligatoire si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues. La liste des professionnels agréés est disponible sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>).

Fait à CUVERVILLE, le 01/07/2025

Lu et approuvé

PIERRE-EMMANUEL SUDRE

✓ Certified by 

Signature de l'ancien propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)

Nouveau propriétaire

☐ Personne physique ou entreprise individuelle — Sexe : M ☐ F ☒
☒ Personne morale

Je soussigné(e), AXA FRANCE

NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE

N° SIRET, (le cas échéant)

Né (e) le à

Adresse complète : 313 LES TERRASSES DE L'ARCHE

N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

9 2 7 2 7 NANTERRE CEDEX

Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) :

☒ Acquérir le véhicule désigné ci-dessus aux dates et heures indiquées par l'ancien propriétaire ;

☒ Avoir été informé de la situation administrative du véhicule.

Fait à CUVERVILLE, le 01/07/2025

Signature du nouveau propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)

DÉCLARATION D'ACHAT D'UN VÉHICULE D'OCCASION

Article R. 322-4 du code de la route

Veillez cocher la case correspondante :

☐ professionnel du commerce de l'automobile ☒ assureur

Je soussigné(e), AXA FRANCE 7 2 2 0 5 7 4 6 0
NOM DE NAISSANCE, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIREN, le cas échéant

domicilié(e) à : 313 LES TERRASSES DE L'ARCHE
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
9 2 7 2 7 NANTERRE CEDEX
Code postal Commune

Déclare avoir acheté le 0 1 0 7 2 0 2 5 à 0 8 1 7 le véhicule désigné ci-dessous (joindre le certificat d'immatriculation) :
Jour Mois Année Heures Minutes

FC-238-QW SAJAA01F9YGL46704 JAGUAR
(A) N° D'IMMATRICULATION (E) N° D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE (D.1) MARQUE
MJA3902GJ058 S-TYPE 4.0i V8 - BVA VP
(D.2) TYPE VARIANTE VERSION (D.3) DENOMINATION COMMERCIALE (J.1) GENRE NATIONAL

Présence du certificat d'immatriculation * : ☒ OUI ☐ NON

Si oui, merci de préciser 0 6 0 8 2 0 2 2 ou 2022DH09135
(I) Date du certificat d'immatriculation (si ancien format d'immatriculation) Numéro de formule du certificat d'immatriculation ** (si nouveau format d'immatriculation)

Si non, veuillez préciser le motif : _____

En cas d'achat du véhicule à un autre professionnel, veuillez joindre en plus la copie du récépissé de la précédente déclaration d'achat.

Fait à CUVERVILLE, le 0 1 0 7 2 0 2 5
Jour Mois Année
Cachet et signature de l'acquéreur

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès d'une préfecture de son choix.

Je m'oppose à la réutilisation de mes données personnelles à des fins de prospection commerciale ☒

CERTIFICAT DE VENTE (à remplir par l'ancien propriétaire)

Je soussigné(e), SUDRE PIERRE-EMMANUEL
NOM DE NAISSANCE, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIREN, le cas échéant

domicilié à : 79 IMPASSE PAUL VALERY
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
7 6 2 8 0 CUVERVILLE
Code postal Commune

certifie avoir vendu le véhicule désigné ci-dessus au professionnel susnommé le 0 1 0 7 2 0 2 5 et que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable.
Jour Mois Année

Fait à CUVERVILLE, le 0 1 0 7 2 0 2 5
Jour Mois Année

Lu et approuvé

Signature du vendeur
Pour les sociétés, nom et qualité
du signataire et cachet

PIERRE-EMMANUEL SUDRE

✓ Certified by yousign

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Certificat de situation administrative détaillé

(Article R.322-4 du code de la route)

Identification du véhicule

Numéro d'immatriculation du véhicule : FC-238-QW
Numéro VIN du véhicule (ou numéro de série) : SAJAA01F9YGL46704
Marque : JAGUAR

Situation administrative du véhicule

➤ **Opposition au transfert du certificat d'immatriculation (OTCI)**

Aucune

➤ **Opposition véhicule endommagé**

Aucune

➤ **Déclaration valant saisie**

Aucune

➤ **Gage**

Aucun

➤ **Immatriculation suspendue**

Non

➤ **Immatriculation annulée**

Non

➤ **Véhicule volé**

Non

➤ **Certificat d'immatriculation volé**

Non

➤ **Certificat d'immatriculation perdu**

Non

Certificat attestant la situation administrative au :

Date : 25/06/2025 Heure/Minute : 09:50

SUIVI D'ENLEVEMENT Attestation d'enlèvement

DOSSIER

N° Dossier : **254021410**
 Réparateur : SEB AUTO
 Marque : JAGUAR
 Situation doss.: 11/08/25 TRDARVA
 N° sinistre : 0000017370225573

Expert : **CGU** Secrétaire : G43
 Lésé : SUDRE PIERRE EMMANUEL
 Modèle : S-TYPE 4.0I V8 - BVA
 Immat. doss.: FC-238-QW
 N° Ordre : MC1

Suivi reçu le : 11/08/25
 Edité le : 11/08/25
 Compagnie : 299

AXA FRANCE IARD

Gestionnaire : Code : Salarié Téléphone : 0970818355 N° Poste :

IDENTIFICATION DE L'INTERMEDIAIRE

M. YANNICK LEPAGE

16 PLACE DU GENERAL LECLERC
 76280 CRIQUETOT L ESNEVAL

Téléphone : 0235272459

N° Poste :

N° Dossier :

IDENTIFICATION DU LESE

Nom : SUDRE PIERRE EMMANUEL
 N° Identification à la TVA :

Adresse du Lésé :

79 IMPASSE PAUL VALERY
 76280 CUVERVILLE

Tél personnel :
 Tél professionnel :
 N° Fax :

ACHETEUR

Code chez l'assureur :
 SIRET :
 Code abonné D'ARVA : D38000024763

Adresse de l'acheteur:

INDRA SAS
 80 RUE CONDORCET

38096 VILLEFONTAINE

Tél : 0437032420

OPERATION EFFECTUEE

Date ordre enlèvement: 06/08/2025
 Date opération : 07/08/2025
 Lieu enlèvement : 76280 CRIQUETOT L ESNEVAL
 Km parcourus :

Motif refus:
 Classe destination: Véh. éco. irréparable mais tech. réparable

COMMENTAIRES

Frais avances : oui.

CREATIV' DINAN

Parc d'affaires la Billardais BP 37407
22107 DINAN CEDEX

Nos références : **254021410**

Lésé : **SUDRE PIERRE-EMMANUEL**

Marque : JAGUAR

Immatriculation : **FC-238-QW**

Sinistre n° : **0000017370225573** du **11/06/25**

A DINAN CEDEX, le 01/07/2025

SUDRE PIERRE-EMMANUEL

79 IMPASSE PAUL VALERY
76280 CUVERVILLE

Affaire suivie par : CGC3 O - Tél : 0296852727

- Objets :
- **Evaluation à dire d'expert de votre véhicule**
 - Informations sur la procédure Véhicule Endommagé
 - Choix entre cession ou conservation de votre véhicule

Madame, Monsieur,

Suite à votre sinistre du 11/06/25 et à l'examen le 24/06/25 de votre véhicule, marque JAGUAR modèle S-TYPE 4.0I V8 - BVA immatriculé FC-238-QW.

- le montant des réparations avant démontage est estimé à : **8079,18 € TTC / 6732,65 € HT**
- la valeur avant sinistre, selon les éléments fournis est fixée à : **5000,00 € TTC / 4166,67 € HT**

La valeur avant sinistre a été déterminée à partir des informations mises à notre disposition, des caractéristiques propres à votre véhicule (entretien, usure, réparations, équipement, kilométrage, ...) et en prenant en compte le montant effectif des transactions sur le marché de l'occasion, comparables à votre véhicule.

En charge de l'expertise de votre véhicule et par souci d'efficacité, je vous ai contacté afin de partager avec vous les éléments qui m'ont permis d'évaluer la valeur de votre véhicule avant sinistre : montant des plus ou moins-values liées au kilométrage, aux interventions de rénovation que vous nous avez communiquées, à la prise en compte du prix des modèles comparables sur le marché de l'occasion et à l'état constaté extérieur et intérieur de votre véhicule.

Espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'Expert, CLEMENT GUENE EEF

(*) Objet : Informations sur la procédure Véhicule Gravement Endommagé (VGE)

La procédure dite des « Véhicules Gravement Endommagés » (VGE) applicable depuis le 1^{er} juin 2009, et régie par les articles L327-4 et R327-2 du Code de la route, oblige les experts automobiles à vérifier si votre véhicule satisfait à un ensemble de critères permettant de conclure qu'il est en état de circuler dans des conditions normales de sécurité.

Or l'expert a constaté que votre véhicule n'était pas conforme à l'un ou plusieurs de ces critères.

Vous allez recevoir un courrier du Ministère de l'Intérieur vous notifiant l'interdiction de circuler de votre véhicule et vous informant que cette interdiction ne sera levée que lorsque les travaux de réparations et de mise en conformité auront été effectués et qu'une seconde expertise aura confirmé que votre véhicule est à nouveau en état de circuler.

Le montant des réparations étant supérieur à la valeur vénale, les conditions des articles L.327 du Code de la Route sont applicables.

Sous réserve que vous puissiez prétendre à une indemnisation vous avez le choix entre (cochez selon votre choix) :

☒ **Choix 1 - Céder votre véhicule à AXA FRANCE :**

Conformément à l'article L.327.1 à L.327.3, nous nous chargeons de sa vente ainsi que des formalités d'usage auprès d'un acheteur professionnel aux fins de destruction, réparation ou récupération des pièces en vue de leur revente ou reconstruction. ***Vous serez alors indemnisé, selon les garanties de votre contrat, sur la base de la valeur avant sinistre ci-dessus sans déduction de la valeur résiduelle. Attention : Hormis les accessoires et effets personnels (ex : vêtements), aucun élément ne doit être récupéré.***

Il suffit, dans ce cas, d'adresser dans les meilleurs délais, à l'expert désigné ci-dessus :

- Carte grise barrée et signée sans autre mention que « *vendu le...* » ou Avis de Retrait Conservatoire ou déclaration de perte ou de vol de l'un de ces documents accompagnés de la fiche d'identification du véhicule
- Facture d'achat,
- Certificat de cession d'un véhicule d'occasion (**2 exemplaires N°1 et N°2 en recto**) signés par le (ou les) titulaire (s) de la carte grise,
- Certificat de situation de moins **de 15 jours**, délivré par la préfecture ou sur le site internet : www.interieur.gouv.fr,
- Double des clés
- Certificat du dernier contrôle technique. (Facultatif).

Choix 2 - Refuser de céder votre véhicule à AXA FRANCE (☐ Faire réparer votre véhicule ou ☐ conserver en l'état votre véhicule) :

J'ai bien noté que celui-ci était frappé d'une interdiction de circuler.

Conformément à l'article L.327-1, si la valeur vénale du véhicule excède 150 €, nous informons la Préfecture de votre département pour inscription d'une opposition au transfert de la carte grise. ***Vous serez alors indemnisé selon les garanties de votre contrat, déduction faite de la valeur résiduelle et des frais de gardiennage éventuels.***

Suivant le sort réservé au véhicule, vous devrez prendre les dispositions prévues par la Loi (voir texte ci-joint).

Attention :

- En cas de recycleur conventionné : Pour limiter les frais de gardiennage, et sauf avis contraire de votre part sous cinq jours, nous ferons entreposer votre véhicule chez notre recycleur agréé.
- **En cas de leasing/crédit-bail, la présente doit être transmise à la Société qui demeure propriétaire.**
- **Sans réponse de votre part, dans le délai de 30 jours fixé par la Loi, nous devons appliquer les dispositions du choix 2.**

Nous vous remercions de retourner ce document à notre Expert, après avoir coché l'option choisie, sans oublier de dater et d'apposer votre signature.

Fait à CUVERVILLE Le 01/07/2025

Signature : Lu et approuvé

PIERRE-EMMANUEL SUDRE

Article L.327-1

Les entreprises d'assurances tenues à un titre quelconque à indemniser les dommages à un véhicule dont un rapport d'expertise fait apparaître que le montant des réparations est supérieur à la valeur de la chose assurée au moment du sinistre doivent, dans les quinze jours suivant la remise du rapport d'expertise, proposer une indemnisation en perte totale avec cession du véhicule à l'assureur. Le propriétaire du véhicule dispose de trente jours pour donner sa réponse."

Article L.327-2

En cas d'accord du propriétaire de céder le véhicule à l'assureur, celui-ci transmet le certificat d'immatriculation du véhicule à l'autorité administrative compétente. L'assureur doit vendre le véhicule à un acheteur professionnel pour destruction, réparation ou récupération des pièces en vue de leur revente ou reconstruction. Lorsqu'il s'agit d'une voiture particulière ou d'un camionnette destinée à la destruction ou à la récupération des pièces en vue de leur revente ou reconstruction, l'assureur remet le véhicule à un centre de véhicules hors d'usage agréé.

En cas de réparation du véhicule, celui-ci ne peut être remis en circulation et faire l'objet d'une réimmatriculation qu'au vu du rapport d'expertise certifiant que ledit véhicule a fait l'objet des réparations touchant à la sécurité prévue par le premier rapport d'expertise et qu'il est en état de circuler dans des conditions normales de sécurité."

Article L.327-3

En cas de refus du propriétaire de céder le véhicule à l'assureur ou de silence dans le délai fixé à l'article L.327-1, l'assureur doit en informer l'autorité administrative compétente.

Celle-ci procède alors, pendant la durée nécessaire et jusqu'à ce que le propriétaire l'ait informée que le véhicule a été réparé, à l'inscription d'une opposition à tout transfert du certificat d'immatriculation. Elle en informe le propriétaire par lettre simple.

Pour obtenir la levée de cette opposition, le propriétaire doit présenter un second rapport d'expertise certifiant que ledit véhicule a fait l'objet des réparations touchant à la sécurité prévue par le premier rapport d'expertise et que le véhicule est en état de circuler dans des conditions normales de sécurité.

Un arrêté interministériel fixe la valeur de la chose assurée au moment du sinistre à partir de laquelle les dispositions prévues au présent article sont applicables.

Article R327-5

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe :

- 1° Le fait pour tout propriétaire de maintenir en circulation un véhicule dont le certificat d'immatriculation a été retiré ou qui a fait l'objet d'une interdiction de circuler.
- 2° Le fait pour l'assureur qui propose une indemnisation à l'assuré avec cession du véhicule de ne pas déclarer cet achat au ministère de l'intérieur conformément aux dispositions prévues par l'article R.327-1
- 3° Le fait pour un professionnel ayant acquis un véhicule endommagé de ne pas déclarer cet achat au ministère de l'intérieur conformément aux dispositions prévues par l'article R. 327-4.

LE VÉHICULE (à remplir par l'ancien propriétaire)

F C - 2 3 8 - Q W	S A J A A 0 1 F 9 Y G L 4 6 7 0 4	1 8 0 1 2 0 0 0
(A) Numéro d'immatriculation du véhicule	(E) Numéro d'identification du véhicule	(B) Date de 1 ^{re} immatriculation du véhicule
JAGUAR	MJA3902GJ058	VP
(D.1 Marque)	(D.2 Type, variante, version)	(J.1 Genre national)
Kilométrage inscrit au compteur du véhicule : 207449		S-TYPE 4.0i V8 - BVA
		(D.3 Dénomination commerciale)
Présence du certificat d'immatriculation :		
☒ OUI - numéro de formule 2 0 2 2 D H 0 9 1 3 5		
(figure sur le 1 ^{er} volet du certificat d'immatriculation de type AB-123-CD)		
ou (I) date du certificat d'immatriculation 0 6 0 8 2 0 2 2		
(si ancien format d'immatriculation de type 123 AB 45)		
☐ NON - Motif d'absence de certificat d'immatriculation :		

Ancien propriétaire

☒ Personne physique ou entreprise individuelle - Sexe : M ☒ F ☐
☐ Personne morale

Je soussigné(e), SUDRE PIERRE-EMMANUEL
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE

N° SIRET, (le cas échéant)

Adresse complète : 79 IMPASSE PAUL VALERY
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
7 6 2 8 0 CUVERVILLE
Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) : ☒ céder ☐ céder pour destruction

Le 0 1 0 7 2 0 2 5 à 0 8 h 1 7 le véhicule désigné ci-dessus.

Je certifie en outre (veuillez cocher la case correspondante) :

☒ Avoir remis au nouveau propriétaire un certificat établi depuis moins de quinze jours par le ministre de l'Intérieur, attestant à sa date d'édition de la situation administrative du véhicule ;

☒ Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certificat d'immatriculation ;

☐ Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel de la destruction des véhicules hors d'usage (VHU) portant le n° d'agrément : . (Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur est obligatoire si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues. La liste des professionnels agréés est disponible sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>).

Fait à CUVERVILLE, le 01/07/2025
Lu et approuvé
PIERRE-EMMANUEL SUDRE
✓ Certified by 77 yousign

Signature de l'ancien propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)

Nouveau propriétaire

☐ Personne physique ou entreprise individuelle - Sexe : M ☐ F ☒
☒ Personne morale

Je soussigné(e), AXA FRANCE
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE

N° SIRET, (le cas échéant)

Né (e) le à

Adresse complète : 313 LES TERRASSES DE L'ARCHE
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
9 2 7 2 7 NANTERRE CEDEX
Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) :

☒ Acquérir le véhicule désigné ci-dessus aux dates et heures indiquées par l'ancien propriétaire ;

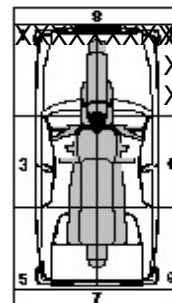
☒ Avoir été informé de la situation administrative du véhicule.

Fait à CUVERVILLE, le 01/07/2025

Signature du nouveau propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)

ROADIA ROUEN SUD
119 RUE JEAN MERMOZ
ZAC DE LA BRETEQUE
76230 BOIS-GUILLAUME
Tél : 0296852727
rouen@roadia.eu
SIRET : 880 120 795 00062

RAPPORT D'EXPERTISE DU 11/08/25
En Euros **PAR DIFFERENCE DES VALEURS**
Véhicule **(VEI) V.G.E.**
Rapport (Expert)
N° police/ordre: 0000020909330804/MC1
N° sinistre: 0000017370225573
N° rapport: **CGU254021410643**



Date sinistre: 11/06/25 Mission: 20/06/25 N°VE: 004203-VE
Vu par: CLEMENT GUENE (EEF) Nom société: AXA FRANCE IARD
Code GTA: 299 Code Expert: CGU Nature d'Expertise: Véh. éco. irréparable V.E.I.

JAGUAR S-TYPE 4.0I V8 - BVA
Type :MJA3902GJ058 Energie :ES
CI 4,VP,5 Place(s),20 CV
Kg,GRIS FONCE,207449Km Relevé
Immat.:FC-238-QW N° de formule:2022DH09135
1ère Mise Circu: 18/01/00(AM:2000)Date d'Achat : 06/08/22
N° de série: SAJAA01F9YGL46704

Lieu expertise: REPARATEUR
Vu avant travaux le.... : 24/06/25

CONSTATES AVANT
8 - AVANT Angle:0° Int.:MOYENNE

! **MANDANT : M. YANNICK LEPAGE**
! 16 PLACE DU GENERAL LECLERC
! 76280 CRIQUETOT L ESNEVAL
! Code Gest:Salarié tél:0235272459 fax:0235296525

! **REPARATEUR : M.R.A.**
! SEB AUTO
! 17 RUE DE MONDEVILLE
! 76280 CRIQUETOT L ESNEVAL
! N° SIRET: 82762945200018 TEL.: 0627060535 FAX:

! **ASSURE:SUDRE PIERRE EMMANUEL**
! 79 IMPASSE PAUL VALERY
! 76280 CUVERVILLE TEL:0667297248

VEHIC. ECONOMIQUEMENT NON REPARABLE (VEI)
VEHICULE TECHNIQUEMENT REPARABLE

-OBSERVATIONS-
Procédure V.E.I
Véhicule techniquement réparable : Oui
Appel sortant vers l'assuré, accord sur
le montant de la valeur
Proposition de cession adressée au
propriétaire le 25/06/25
Absence de gage et/ou d'opposition selon
certificat de situation
Enlèvement le 07/08/25 par INDRA AXA
Pour information, le dépositaire
facturait des frais de gardiennage
depuis le : 13/06/25
Montant des frais journaliers : 18 € TTC
Montant total des autres frais : 0 € TTC
(mise sur parc, manutention, dépannage...)

Convention acceptée

Documents suivant adressés au service
VEI AXA :

- Rapport d'expertise
- Certificat d'immatriculation
- Certificat de cession *2
- Certificat de situation
- Facture d'achat
- Certificat du dernier controle technique
- Copie bon d'enlevement + récépissé
- Cle
- Copie de la cloture de l'appel d'offres

RECUPERATEUR: INDRA AXA
80 RUE CONDORCET CS30112
38090 VILLEFONTAINE

Tél: 0437032420 Fax:
Siret: 40064129600076

Ordre enlèvement le 06/08/25

! ESTIMATION DES DOMMAGES APPARENTS

! - MONTANTS EXPRIMES EN EUROS -

Postes	Temps	Taux	Hor.	Total	HT
!T1	4,00	78,00		312,00	
!T2	3,00	78,00		234,00	
!M1	3,50	78,00		273,00	
!Peinture	7,00	78,00		546,00	
!Ingr.(MV)	7,00	62,00		434,00	
!Pièces				4669,66	

! TOTAL HT : 6468,66 TVA: 1293,73

! TOTAL TTC: 7762,39

! TOTAL TTC A CHARGE ASSURE: 271,70

! TOTAL TTC VETUSTE DEDUITE : 7490,69

! Durée Travaux : 2,5 j

! Temps de remplacement 10 jour(s)

! -EN EUROS- H.T. T.T.C.

! Valeur neuve 42507,87 51009,44

! **V.R.A.D.E. 4583,33 5500,00**

! Résiduelle 1100,00 1100,00

! Diff.valeurs 3483,33 4400,00

! Etat général: NORMAL CT:13/08/26

! Usure pneus%: AVG 60,AVD 60,ARG 80,ARD 80

! TVA Ouvrant Droit : NON

! Accord Lésé :

! Accord Réparateur : OUI

! Expert: ALEXANDRE PETTA 004203-VE

! Signature :

REF: CGU254021410G43
N° SINISTRE: 0000017370225573
DATE SINISTRE: 11/06/25
LESE : SUDRE PIERRE EMMANUEL

Conformément à notre engagement RSE et au Décret N° 2016-703 du 30 mai 2016 du code de l'environnement faisant obligation de proposer des pièces issues de l'économie circulaire, nous avons proposé l'utilisation de PIEC/PRE dans la présente estimation de dommage.

(E=Echange S=Echange pièce réemploi O=pièce qualité équivalente R=Réparation D=Dépose/Repose C=Contrôle P=Peinture

G=Réglage L=Lustrage N=Nettoyage EP=Echange Plastique PP=Réparation-Peinture Plastique RP=Réparation-Ajout matière plastique)

LISTE DES PIECES/FORFAITS									
Qté	Libellé	Ref.	Constr.	Opé.	Mnt HT	%Vét.	%Rem.	TVA	
1	BOITIER DE DIRECTION STAN EQUIVALENTE (PQE)	XR824830E		O	2240,23		40,00	20,00	
1	PORTE AV D REEMPL0I (PRE)	XR8 45423		S P	1226,02		40,00	20,00	
1	BRAS INF. DE SUSPENSION A V D - EQUIV EQUIVALENTE (	ASCR-0037063109		O	522,20			20,00	
1	MOYEU ET ROULEMENT DE ROU E AV D	C2D38987		E	513,23			20,00	
1	AILE AV D - ALPHA SCALE (PRE-XR82689	ASCR-0034861450		S P	332,20			20,00	
1	BRAS SUP. DE SUSPENSION A V D - EQUIV	ASCR-0013307273		O	234,83			20,00	
1	AMORTISSEUR AVG			E	226,51	50,00		20,00	
1	AMORTISSEUR AVD	XR811178		E	226,31	50,00		20,00	
1	FORFAIT REP JANTE AV D			E P	180,00			20,00	
1	PROTECTEUR DE PORTE AV D	XR81416XXX		EP P	94,31			20,00	
1	PORTE-MOYEU AV D - FEBI (172749) - E	ASCR-0028816192		O	54,95			20,00	
1	REPETITEUR D'AILE AV D - ALPHA SCALE	ASCR-0037259127		S	25,36			20,00	
1	CONTROLE ESSAI SIMPLE SUR ROUTE	NON BAREME		C				20,00	
1	LAMPE DE REPETITEUR D'AI			D					
1	REPETITEUR D'AILE AV D			D					
1	MONOGRAMME D'AILE AV D			D					
1	DESHABILLAGE AILE AV D	NON BAREME		D P				20,00	
1	AGRAFES			71	10,00			20,00	
1	CONTROLE GEOMETRIE TRAINS ROULANTS			11	90,00			20,00	
1	CONTROLE TECH. ET CONFORM ITE			12	45,00			20,00	
1	CONTROLE ESSAI VEH.			15				20,00	
1	CONTROLE FCT MECANQUES ELECTRONIQUES			16	35,00			20,00	
1	CONTROLE FREINS			17				20,00	

1	TOTAL	4443,24 HT			TVA= 888,65			5331,89 TTC	
1	(Dont vétusté(s)	226,42 et remise(s)			1386,50 HT)				

Document(s) présenté(s) lors de l'expertise :
Ordre de mission : Original
Carte grise : Copie
Constat amiable : Non communiqué

Dangerosité(s) constatée(s) :
- Liaisons au Sol : Déformation importante (LS3)

REF: CGU254021410G43
N° SINISTRE: 0000017370225573
DATE SINISTRE: 11/06/25
LESE : SUDRE PIERRE EMMANUEL

* PERSONNES PRESENTES LORS DE L'EXPERTISE

! CLEMENT GUENE (EEF) EXPERT (Du dossier) (AVANT TRAVAUX)

!

!

! M. GLACET REPARATEUR (AVANT TRAVAUX)

!

!

Réparations supérieures à la valeur (Procédure V.E.I)
En application des Articles L 327-1 à L 327-5 du code de la route.

Le véhicule étant techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R326-2 du code de la route, la remise en état peut être envisagée sous contrôle d'un expert agréé V.E.

Dans cette hypothèse, la remise en circulation du véhicule ne pourra être effective qu'après l'édition d'un rapport de conformité établi par un Expert Automobile. Afin de délivrer son rapport de conformité, l'Expert réalisera un suivi de travaux, à minima, avant, pendant et après les réparations.

Pour remettre le véhicule en circulation, les dommages ou déficiences affectant la sécurité du véhicule devront être remis en état (consécutifs au sinistre ou non).

Procédure VGE : Oui (Constaté lors de l'expertise)

Nota : La préfecture doit être informée du refus du propriétaire de céder son véhicule à l'assureur ou en cas de silence dans un délai de 30 jours après la proposition de règlement ou de cession.

Dans le cadre de l'expertise de votre véhicule, nous sommes amenés à traiter vos données personnelles (noms, prénoms, coordonnées, etc...). Ces données sont destinées au cabinet d'expertise et à ses sous-traitants (éditeurs de logiciels notamment), au propriétaire du véhicule, au réparateur, et le cas échéant, à l'assureur et au Ministère de l'intérieur. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation de notre mission, puis archivées conformément aux règles de prescription légale. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données, et d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes auprès de votre assureur, et lorsque la mission nous a été confiée par vous-même à l'adresse suivante : rouen@roadia.eu.

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

INDRA SAS

80 RUE CONDORCET
38096 VILLEFONTAINE

Au capital de : 350000 €uros

R.C.S. : VIENNE 400 641 296

Code A.P.E. : 3831z

Identifiant C.E.E. : FR04400641296

VVT1 / 2508001521

SMA

Pour nous joindre :

Tél. : 04.37.03.24.20

Fax : 04.74.93.74.32

MONDIAL AUTO

6 CHM DU PORT ANGOT

Réf. Clt/Frs : 76042 / 76042

76410 SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF

VILLEFONTAINE, le 11/08/2025

Bordereau de remboursement de frais

Messieurs,

Veuillez trouver ci-dessous le détail du remboursement des frais de gardiennage et/ou de remorquage que vous avez avancés lors de l'enlèvement du véhicule.

Immatriculation	:	FC-238-QW
Marque	:	JAGUAR
Compagnie	:	AXA FRANCE IARD _Contrat 2025
Montant des frais avancés T.T.C.	:	990,00 €uros
Dont frais à charge Déconstructeur	:	0,00 €uros
Montant du remboursement	:	990,00 €uros

Observations :

RIEN A VOTRE CHARGE. MERCI DE NOUS FAIRE PARVENIR LES ORIGINAUX PAR COURRIER.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Les réclamations doivent être faites par mail à l'adresse suivante
comptabilite.frais@indra.fr

Récépissé de déclaration d'achat

(Article R.322-4 du code de la route)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Système d'immatriculation des véhicules

Identité du professionnel acquéreur

☐ Personne physique

☒ Personne morale

Nom :

Raison sociale : MONDIAL AUTO

Prénom :

Numéro SIREN/SIRET : 388094229

Adresse : 6 CHM DU PORT ANGOT

Code Postal : 76410

Commune : SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF

Identité du vendeur

☐ Personne physique

☒ Personne morale

Nom :

Raison sociale : INDRA SAS

Prénom :

Numéro SIREN/SIRET : 400641296

Adresse : 80 RUE CONDORCET

Code Postal : 38096

Commune : VILLEFONTAINE

Informations concernant l'achat du véhicule

Numéro d'immatriculation : FC-238-QW

Numéro VIN : SAJAA01F9YGL46704

Date et heure de l'achat : 07/08/2025 à 10h00

Déclaration effectuée le 30/09/2025 et enregistrée dans le système d'immatriculation des véhicules le 30/09/2025

Récépissé de déclaration d'achat

(Article R.322-4 du code de la route)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Système d'immatriculation des véhicules

Identité du professionnel acquéreur

☐ Personne physique

☒ Personne morale

Nom :

Raison sociale : INDRA SAS

Prénom :

Numéro SIREN/SIRET : 400641296

Adresse : 80 RUE CONDORCET

Code Postal : 38096

Commune : VILLEFONTAINE

Identité du vendeur

☐ Personne physique

☒ Personne morale

Nom :

Raison sociale : AXA FRANCE IARD

Prénom :

Numéro SIREN/SIRET : 72205746001971

Adresse : 313 SANS DE L'ARCHE

Code Postal : 92000

Commune : NANTERRE

Informations concernant l'achat du véhicule

Numéro d'immatriculation : FC-238-QW

Numéro VIN : SAJAA01F9YGL46704

Date et heure de l'achat : 07/08/2025 à 10h00

Déclaration effectuée le 26/09/2025 et enregistrée dans le système d'immatriculation
des véhicules le 26/09/2025



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Système d'immatriculation des véhicules

Accusé d'enregistrement Déclaration de cession d'un véhicule

La déclaration de cession de votre véhicule a bien été enregistrée dans le système d'immatriculation des véhicules le 29/09/2025

Éléments récapitulatifs de votre déclaration :

Date et heure de la cession du véhicule

07/08/2025 à 10h00

Date de la déclaration de cession du véhicule

29/09/2025

Numéro d'immatriculation du véhicule

FC-238-QW

Identité du vendeur

Raison sociale : INDRA SAS

N° SIREN/SIRET : 400641296

Identité de l'acheteur

Raison sociale : MONDIAL AUTO

N° SIREN/SIRET : 388094229

Rappel :

Ce document ne remplace pas l'exemplaire du certificat de cession que vous devez conserver et qui atteste de la vente de votre véhicule.

INDRA SAS

80 RUE CONDORCET
38096 VILLEFONTAINE

Au capital de : 350 000 €uros

R.C.S. : VIENNE 400 641 296

Code A.P.E. : 3831z

Identifiant C.E.E. : FR04400641296

Pour nous joindre :

Tél. : 04.37.03.24.20

Fax : 04.74.93.74.32

MONDIAL AUTO

6 CHM DU PORT ANGOT

76410 SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF

VILLEFONTAINE, le 30/09/2025

Récapitulatif du dossier avant facturation

Ces informations sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles

Immatriculation :	FC-238-QW	Numéro de série :	SAJAA01F9YGL46704
Marque	: JAGUAR	Modèle	: S-TYPE
Couleur	: GRIS	Type MINE	: MJA3902GJ058
1ère mise en circ.	: 18/01/2000	Energie	: ESSENCE
Millésime	:	Kilométrage non garanti	: 207 449 Kms
Livre de police	: 2508001521	Puissance fiscale	: 20 CV
VRADE	: 5 500,00 €	Poids à vide	: 1,72 tonnes

Prix de vente : 913,00 €uros

T.T.C.

La facture intégrera les éléments référencés ci-dessous :

Désignation de l'article	Quantité	Prix H.T.	Prix T.T.C.	Montant H.T.	Montant T.T.C.	TVA
FRAIS DE GESTION	1	170,00 €uros	204,00 €uros	170,00 €uros	204,00 €uros	20,00